Pendant ce temps, d'autres voisins, entre autres MM. Arthur Desrumeaux et César Ritz, procédaient au sauvetage des meubles.

Ils réussirent à en sauver quelques-uns.

Les pompiers, prévenus par le téléphone de la filature Loridan, rue d'Hondschoodt, arrivèrent à la hâte. Il était temps, les maisons voisines, de construction pareille, menaçaient de prendre feu.

Les pompiers circonscrirent aussitôt l'incendie, et vingt minutes après leur arrivée, tout était terminé. De la vieille bicoque des époux Masurel, il ne restait plus que les quatre murs.

A quelques pas de là, les deux vieux pleuraient à chaudes larmes; leur maigre avoir était englouti, ils étaient ruinés, n'ayant pas il y six mois, renouvelé leur assurance.

On s'efforça de les consoler. Une bonne âme, Mlle Dupont, fille du négociant en charbon de la rue d'Hondschoodt et propriétaire de la maison incendiée, fit rentrer les meubles préservés dans la demeure familiale, et emmenant les deux vieillards avec elle, les recueillit en leur promettant logis et table jusqu'à ce qu'on les ait secourus.

Cette scène a vivement impressionné les assistants.

La femme Masurel a été légèrement brûlée aux cheveux. L'enfant de M. Carton, âgé de 19 mois est sain et sauf.

Les dégâts occasionnés par cet incendie sont évalués de 3.000 à 4.000 francs.

L'enquête de la police a été dirigée par M. Proix, commissaire du 1er arrondissement.

L'assassinat de Mme Oudart à Lille

Joseph Altroff et Marie Gignac ont été confrontés, hier, en présence de leurs défenseurs dans le cabinet de M. Davaine. Les deux complices s'en sont tenus à leurs précédentes déclarations.

L'instruction, quant à eux, est presque terminée. Il ne resterait plus qu'à arrêter Gustave Leprêtre pour fixer exactement la part de responsabilité de chacun; mais celui-ci est toujours introuvable.

Dans l'après-midi, M. Davaine a interrogé M. Oudart et l'artilleur qui dénouèrent le bâillon de la victime du trio Altroff-Leprêtre-Gignac.

Le juge d'instruction voulait savoir si le mouchoir qui comprimait la bouche de Mme Oudart enveloppait aussi le nez. Dans ce cas il y aurait eu assassinat.

Les témoins n'ont pu fixer M. Davaine sur ce point très intéressant.

UN SUICIDE AU REVOLVER

A LILLE

Hier matin, vers 10 heures, M. Benoit de Ridder, né à Lokeren (Belgique), âgé de 39 ans, surveillant à l'Institut Industriel, s'est suicidé à son domicile, 9, rue Lafayette, en se tirant une balle de révolver dans la tête.

Au bruit de la détonation, les voisins accoururent et trouvèrent M. de Ridder baignant dans une mare de sang. M. le docteur Bruon, appelé, ne put que constater le décès.

Ce suicide est attribué à un accès de fièvre chaude. M. de Ridder y était fréquemment sujet.

GRAVE AFFAIRE DE DÉTOURNEMENTS

DANS UNE BANQUE LILLOISE

Après l'importante tentative d'escroquerie commise par un employé de la Société Générale, voici que l'on parle en ville d'une grave affaire de détournements au préjudice d'une autre maison de crédit.

Depuis quelque temps, des effets, distraits des bordereaux de cette banque, que nous ne pouvons aujourd'hui désigner, auraient été touchés par un escroc qui se présentait chez les commerçants de notre place comme garçon de recettes.

Dernièrement, l'escroc se présentait chez un négociant qui, n'ayant pas en caisse l'argent nécessaire pour solder l'effet qui lui était porté, passait peu après à la banque.

Cet incident fit découvrir le pot aux roses.

Une enquête officieuse a été ouverte et l'on recherche en ce moment les auteurs des détournements.

Ceux-ci s'élèveraient à une somme assez importante.

Le crime de la rue Gambetta à Lille

Le recours en grâce de Bouche

On sait que Maurice Bouche a été condamné, le 15 novembre dernier, à la peine capitale par la Cour d'assises du Nord. Les quarante jours après lesquels son exécution peut avoir lieu sont donc écoulés.

Maurice Bouche a signé son recours en grâce mais aucune décision n'est encore intervenue. Me Dubron, son défenseur, a été reçu, vendredi matin, à l'Elysée.

Suicide d'un douanier

A CHATEAU-L'ABBAYE

Un préposé des douanes de la brigade de Château-l'Abbaye, âgé de 24 ans et dont les parents habitent Fresnes, s'est suicidé dans la nuit de jeudi à vendredi à l'aide de son revolver. On a trouvé près de son cadavre une lettre dans laquelle il avait expliqué la raison — passionnelle — de son intention de mettre fin à ses jours.

Dons aux Musées

M. Emile Breton, de Courrières, a légué aux villes d'Arras, Lille, Douai, Valenciennes et Amiens, et à l'Etat pour les musées du Louvre et du Luxembourg, pour les légataires en jouir après le décès de Madame Breton, tous les tableaux qu'il possédait.

Le partage entre les divers ayants-droit doit se faire d'une façon équitable, en s'inspirant non du nombre, mais du mérite des différentes œuvres.

UNE JEUNE FILLE CONSCRIT A LENS

Par suite d'une erreur, une jeune fille de la commune de Meurchin a été portée, sur les registres de l'état-civil, comme étant du sexe masculin et sous le nom d'Omer au lieu d'Omérine, elle est appelée à tirer au sort, le 26 de ce mois, avec les conscrits de la classe 1902, du canton de Lens.

Une vieille femme assassinée à Clary

Un télégramme nous annonce qu'un crime horrible vient de jeter la petite ville de Clary dans un profond émoi.

Une vieille femme a été trouvée assassinée.

Le parquet, descendu sur les lieux a commencé une enquête sur cette grave affaire.

Nous donnerons demain des détails complémentaires sur ce crime.

Accident mortel aux forges de Denain

Hier le nommé Soulier Zéphyr-Léon, âgé de 27 ans, habitant Marez, travaillait en sa qualité d'accrocheur aux forges de Denain, lorsque le talon de son soulier fut pris entre les rails d'une aiguille, il tomba. Au même moment arrivait un wagon qui passa sur la jambe de Soulier, la lui écrasant jusqu'au tronc. Des ouvriers accoururent pour lui porter des secours, trop tard, hélas !

Avant l'arrivée du médecin, le malheureux rendait le dernier soupir ; il laisse une veuve et un enfant. Soulier travaillait à Denain depuis dix jours seulement.

Son corps a été reconduit hier à son domicile.

HORRIBLE ACCIDENT

A TRITH-SAINT-LEGER

Un jeune homme broyé par une courroie

Le jeune Lucien Masciet, 16 ans, employé à l'usine des produits chimiques Lacroix et Cie, au Poirier-Trith, voulait, hier, vers trois heures et demie du soir, passer près des machines pour se rendre dans une autre partie de l'usine.

Il fut soudain pris par une courroie de transmission, dont il ne s'était pas garé, et enlevé dans l'espace.

Masciet qui poussait des cris affreux, fut ainsi entraîné et fit ainsi plusieurs tours.

Quand on put arrêter le mouvement, le corps était littéralement broyé, les vêtements étaient en lambeaux, les bras et les jambes étaient presque détachés du tronc, et le malheureux avait cessé de vivre.

Le docteur Bullé, de Trith, fut aussitôt mandé, mais ne put que faire les constatations d'usage.

Le corps du défunt a été transporté par un fourgon des pompes funèbres au domicile de ses parents, à Haussy.

L'ACTUALITÉ

Le bourreau de Porto-Rico

Lorsque les Américains prirent possession de Porto-Rico, il n'y avait rien moins que neuf condamnés à mort dans les geôles de l'île. Depuis de longues années, d'ailleurs, à Porto-Rico, la profession de condamné à mort n'avait rien de particulièrement désagréable. On négligeait de les exécuter et ils passaient leur temps, confortablement, à griller d'innombrables cigarettes et à jouer des parties de « monte » avec leurs gardiens. Ils jouissaient, en définitive, des privilèges de leur situation sans en subir l'unique désagrément qu'il n'est pas abusif de qualifier de « capital ». Au demeurant pourtant, parfaits bandits ayant plusieurs assassinats sur la conscience. Ils étaient condamnés et cela suffisait. Depuis longtemps, à Porto-Rico, sans commutation d'aucune sorte, la peine de mort était appliquée de cette façon originale.

Les Américains, gens pratiques, s'étonnèrent de cette anomalie. Des condamnés à mort devaient être morts, ils ne connaissaient que ça, et ils constituaient des bouches inutiles qui grevaient le budget de la République étoilée. Ils avaient été condamnés au « garote » et ils devaient être « garotés » car, formalistes avant tout, et respectueux des coutumes locales, pour rien au monde les Américains ne les eussent pendus.

En conséquence, le bourreau fut requis d'avoir à exécuter les sentences prononcées à charge des condamnés.

Mais le bourreau se présenta d'autant moins, que de temps immémorial, cet estimable fonctionnaire n'existait pas.

Toujours respectueux des traditions, les Américains firent appel à la bonne volonté des Porto-Ricains. Mais les fonctions ne semblaient pas très ambitionnées, attendu qu'il ne se présentait personne.

D'offre en offre et de citoyen en citoyen, les autorités arrivèrent enfin à un sympathique forçat, un nommé Rivera, qui n'était en train de faire que vingt-huit ans de bagne et qui, en échange de sa liberté, consentit à faire passer un mauvais moment à ses co-détenus.

Et toujours respectueux des traditions, les Américains se mirent à la recherche des « garote » officiels qui devaient servir aux exécutions.

Lesdits instruments restèrent introuvables; ils avaient pris le même chemin que l'ancien bourreau.

Agacées de ces recherches et des difficultés que provoquait l'exécution des encombrants malandrins, les autorités yankees se décidèrent à commander de nouveaux bois de justice avec leurs accessoires.

Mais, avec une touchante humanité, tous les menuisiers de Porte-Rico refusèrent de fournir les charpentes, et tous les forgerons de fabriquer les colliers à vis.

— Goddam ! se dirent les autorités, nous n'en aurons pas le démenti ! Et elles commandèrent lesdits désagréables ustensiles, sur le continent, d'où ils arrivèrent un beau matin.

Au forçat-bourreau échut la tâche de les monter, ce qui ne fut pas une mince besogne, nul de ses concitoyens n'ayant consenti à dresser une poutre ou à enfoncer un clou, il ne s'en serait pas tiré si, par hasard, il n'eût été un charpentier assez habile.

Enfin, en deux séances, les neuf condamnés furent exécutés, ce qui ne leur causa pas une médiocre surprise.

Depuis lors, les Américains sont embêtés... par leur bourreau, auquel ils ont rendu sa liberté, suivant les conventions, mais qui ne sait qu'en faire. Travailler, il ne le peut ; personne ne veut accepter ses services. Mendier, il ne le peut non plus ; nul ne lui donne un sou ou un morceau de pain. Il est boycotté, mis en quarantaine. On ne lui parle pas et les enfants l'accueillent à coups de pierre, quand il se hasarde dans les rues. Il vit des aumônes de quelques rares Américains qui n'ont pas les préjugés de ses compatriotes, mais il en vit mal.

Et il pétitionne ; il demande qu'on le transfère n'importe où et qu'on fasse de lui n'importe quoi, ce dont les Américains se soucient peu. Les conditions du contrat ont été remplies, et puis au ! le particulier est peu intéressant. On ne lui permet même pas de retourner dans sa prison finir ses vingt-huit ans. Conventionnellement, il est libre et il doit le rester.

Voilà assurément un cas singulier et qui témoigne en faveur de la douceur des mœurs de la nouvelle colonie américaine.

TRAVAIL ET PAIX

Deux préoccupations, les plus hautes qui puissent aujourd'hui solliciter les esprits, ont dominé les délibérations de la Conférence socialiste internationale qui vient de se tenir à Bruxelles : d'une part, la nécessité de coordonner l'immense effort d'organisation et d'affranchissement, qui, de toutes parts, soulève la classe ouvrière ; d'autre part, l'obligation du prolétariat mondial, d'intervenir au nom de la conscience universelle et des droits imprescriptibles de l'humanité, pour la sauvegarde de la paix.

En ajournant le congrès d'Amsterdam à 1904, le Bureau a voulu permettre au parti socialiste de toutes les nationalités, de longuement et méthodiquement se préparer et se documenter, de façon que chacun soit en état d'apporter sa contribution d'expérience et de science à l'édifice de solidarité matérielle, intellectuelle et morale, qu'ensemble il s'agit de bâtir. Loin de contrarier nulle part, l'agitation socialiste nationale, il importe que le caractère international du mouvement stimule, au contraire, partout notre action parallèle, et c'est pourquoi il est rationnel de s'inspirer des circonstances spéciales des milieux divers, pour déterminer l'heure la plus propice aux élaborations communes.

Cet ajournement marque surtout l'importance capitale que les représentants du prolétariat attachent des assises comme celles qui se tiendront à Amsterdam, pour l'unification et la codification des revendications ouvrières.

Certes, il n'était pas douteux que ceux qui ont mandat de parler au nom des travailleurs, disent : « Le problème du travail, d'abord ! »

Mais ce qui les honore et caractérise souverainement la tendance du socialisme contemporain, c'est qu'ils ont dit immédiatement après : « Le problème de la paix ensuite ».

Après cela, il sera peut-être difficile à ceux qui caricaturent le plus effrontément nos mobiles et nos actes, de nous dépeindre comme de nouveaux barbares dont l'invasion mettrait en péril, les destinées sociales... Et nous sentons, quant à nous, une infinie grandeur dans ce premier geste de l'Internationale, à peine reconstituée, signifiant à toutes les réactions hérissées de pics, de fer et de gueules d'acier, qu'avant tout, pour obtenir justice, les masses laborieuses, la profonde multitude des travailleurs, contre laquelle aucune force ne saurait plus prévaloir, veulent la paix !

Nous nous imaginons volontiers que le congrès socialiste international d'Amsterdam apportera à la Cour d'arbitrage de La Haye, une sanction qui lui manque : celle de l'opinion publique à travers le monde.

LIBRE-PENSEUSE

On ne s'y serait pas attendu : c'est l'organe de l'aristocratie française et cosmopolite qui donne le coup de pied de l'âne à la princesse Louise; de Saxe, évadée d'une cour royale devenue pour elle une sorte de maison de détention.

Le grand monde, d'ordinaire si indulgent pour les frasques les moins pardonnables des princes et des rois, n'a plus de pitié pour une femme qui était hier encore sur les marches d'un trône. La raison ? Nous la trouvons dans ce mot du correspondant viennois du *Gaulois* :

« Elle s'affirmait libre-penseuse et ne dissimulait pas aux siens qu'elle les tenait pour des sots, en retard sur leur temps. »

Si la princesse, tout en conservant les dehors de la bigotterie, avait hypocritement trompé son mari, le « grand monde » et le *Gaulois* lui eussent peut-être pardonné ; bien mieux, ils l'auraient sans doute aidée à cacher certains fâcheux écarts ; mais elle était « libre-penseuse » et c'est là un crime pour lequel les cagots n'ont pas de clémence.

Déjà sympathique pour avoir rompu avec les roitelets allemands, la princesse l'est encore plus depuis que l'on a la certitude que la persécution des dévots poursuivait en elle une femme assez hardie pour raisonner et penser librement.

La criminalité en Allemagne

La criminalité tend à s'accroître en Allemagne, d'une manière des plus significatives, depuis quelques années. C'est, du moins, la conclusion qu'on est en droit de tirer d'un rapport officiel que vient de publier le ministre de la Justice à Berlin.

Le rapporteur constate lui-même que l'augmentation des crimes n'est pas en proportion avec l'accroissement de la population de l'empire. Pour ne parler que des deux dernières années, les tribunaux ont condamné, en 1901, 27.500 individus de plus qu'en 1900. Comparativement au mouvement de la population, c'est une augmentation du triple.

Sur un total de 497.000 crimes et délits qui ont été commis en 1901, on ne compte pas moins de 98.000 tentatives criminelles (au lieu de 93.000 en 1900) suivies de blessures plus ou moins graves. Les crimes et les violences contre les enfants se sont élevés de 8.554 à 9.267.

En outre, il faut remarquer que la criminalité juvénile, comme dans beaucoup d'autres pays, du reste, suit une marche ascendante très caractéristique.

Et cependant, l'Allemagne n'est pas en République. Voilà encore un des arguments communs aux feuilles réactionnaires qui s'écroule.

Dernière Heure

LOI SUR L'IVRESSE EN ANGLETERRE

Londres, 3 janvier. — Le 1er janvier est entrée en vigueur, en Angleterre et dans le pays de Galles, une loi des plus sévères contre l'ivresse. On compte que si elle est appliquée à la lettre, elle fera disparaître la principale cause de crimes et de délits, en même temps qu'elle rétablira la paix et la tranquillité dans une multitude de ménages.

Le *New Licensing Act* établit un principe nouveau, qui engage directement la responsabilité du débitant. C'est à lui qu'incombera dorénavant l'obligation de prouver qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour constater si le client auquel il avait servi à boire n'était pas ivre. S'il n'établit pas sa bonne foi, il sera poursuivi comme complice du délit d'ivresse.

Une autre disposition de la nouvelle loi crée le casier judiciaire des ivrognes incorrigibles et des débitants. Les premiers, après une série de condamnations, perdent, pendant trois ans, le droit d'entrer dans un débit ou même d'acheter des spiritueux ; ils encourent d'abord une amende, puis, en cas de récidive, la prison avec hard-labour.

Quiconque aura même acheté pour le compte d'un de ces ivrognes des liqueurs sera puni, comme complice, d'une amende de cinquante francs et d'un mois de prison.

Afin d'enlever aux débitants tout prétexte d'ignorance, la police devra leur fournir la liste de tous les ivrognes condamnés et reconnus incorrigibles.

Un article de la loi punit aussi les épiciers autorisés à vendre des spiritueux, qui en auront livré aux alcooliques.

La vente de spiritueux est absolument interdite aux femmes accompagnées de jeunes enfants.

Enfin, la nouvelle loi autorise le mari ou la femme à obtenir un jugement de séparation contre son conjoint condamné pour ivresse invétérée.

Ajoutons que certains articles de cette loi sur la répression de l'ivresse atteignent également les innombrables clubs, qui ne sont en réalité que des tavernes, où l'on boit après les heures réglementaires de fermeture.

Au Conseil Général des Bouches du Rhône

Marseille, 3 janvier. — Le conseil général des Bouches-du-Rhône, réuni ce matin, en session extraordinaire, a confirmé son vote, précédemment discuté, d'une somme de 50.000 francs, destinée à la laïcisation immédiate de l'Hôtel-Dieu de Marseille, avec cette restriction que la caisse du département n'aura à fournir ce crédit que si le décret relatif à cette laïcisation ne met pas la municipalité en demeure de pourvoir à toutes les dépenses.

Cette question a soulevé de violents discours, aussi bien de la part des socialistes que des membres modérés du conseil.

Des injures ont été échangées entre MM. Flaissières et David d'une part, et Dechavanne de l'autre.

L'assistance était fort houleuse et a manifesté à différentes reprises pour ou contre les orateurs.

Au cours de cette séance, le conseil a voté une somme de 20.000 francs en faveur des familles des victimes de la dernière grève des inscrits maritimes et une somme de 16.500 francs pour les dépenses à faire à la préfecture à l'occasion du prochain voyage du président de la République.

Les troubles de Marguerite

CENT-SIX ARABES EN ASSISES

Seizième journée d'assises

Montpellier, 3 janvier. — Au début de l'audience, on entend un nommé Soltani qui a prêté à Taïbi un cheval destiné à Yacoub et sur lequel celui-ci devait vouloir rejoindre Bou-Amama. A la réflexion, Soltani fit réclamer son cheval à Taaïbi qui refusa de lui restituer.

Le messager de Soltani, son frère, dénonça alors l'incident au caïd Kouïber.

Taaïbi taxe de mensonge cette déposition qui est confirmée par un autre témoin, le domestique de Soltani.

Le président lui demande si Yacoub paraissait être le chef.

Le témoin n'a pu le remarquer, tous gesticulant et faisant grand bruit. Quand Labessède fut tué, il n'était pas là.

Me Ladmiral dépose des conclusions d'après lesquelles une pièce manque au dossier.

La Cour en délibérera.

Tentative de déraillement

Brest, 3 janvier. — Une tentative de déraillement a été commise hier soir, sur la ligne des chemins de fer départementaux de Brignonan à Landerneau. Le train 46 contenant un grand nombre de voyageurs, allait atteindre la borne kilométrique 28/200, sur le territoire de la commune de Plounecourtrez lorsque le mécanicien aperçut une énorme pierre sur le rail gauche ; il n'eut que le temps d'arrêter sa machine. La pierre pesait 11 kilos. Le juge de paix et la gendarmerie de Lesneven se sont rendus sur les lieux pour faire une enquête.

La mort du marquis de Morès

UN ANCIEN DÉPUTÉ POURSUIVI

Moulins, 3 janvier. — Le lieutenant-colonel en retraite Rebillet, ancien attaché à la résidence de France en Tunisie, vient d'assigner M. Jules Delahaye, ancien député antisémite, en cent mille francs de dommages et intérêts devant le tribunal de Moulins. Il reproche à M. Delahaye de l'avoir, dans une plainte adressée au procureur de la République d'Alger, dénoncé calomnieusement comme ayant joué un rôle odieux dans l'assassinat du marquis de Morès.

M. Delahaye aurait, paraît-il, l'intention d'appeler en cause à ce procès Mme la marquise de Morès, car ce serait en qualité de mandataire de cette dernière qu'il aurait déposé la plainte en question.

Congrès national des voyageurs de commerce

Paris, 3 janvier. — Le congrès national de la Fédération des voyageurs et représentants de commerce s'est réuni aujourd'hui à la mairie du quatrième arrondissement, sous la présidence de M. Milon, assisté de MM. Peillon, vice-président ; Dutertre, trésorier et Pottier, secrétaire général de la Fédération.

Cent délégués environ sont présents.

Sont représentés, de Paris : l'Association des Voyageurs, la Société la Protection mutuelle, les syndicats de la rue Rambuteau et de la Bourse du travail ; de province : les syndicats de *Lille*, Saintes, Alger, Orléans, Saint-Etienne, *Valenciennes*, Toulouse, Marseille, *Avesnes*, le Mans, Rouen, Lyon, Amiens, Nantes, Besançon et Angers.

On estime à 30.000 le nombre des voyageurs représentés.

L'assemblée a nommé quatre commissions chargées d'étudier les diverses revendications formulées par les voyageurs de commerce : transport, retraites, prudhomie et propriété de la clientèle.

ECROULEMENT D'UNE MAISON

Lyon, 3 janvier. — Ce matin, vers cinq heures, à la suite des pluies persistantes de ces jours derniers, un éboulement s'est produit cours d'Herbouville sur un des quais du Rhône.

Une masse de terre s'est détachée de la colline de la Croix-Rouge et a provoqué l'effondrement complet d'une maison de deux étages située au numéro 18 de ce cours et dans laquelle se trouvaient logés neuf ménages. Par un hasard extraordinaire, aucun des locataires n'a été blessé, tous ont pu être retirés sains et sauf par les pompiers.

On a pris toutes les mesures de précautions nécessaires dans le cas probable où

Deux sœurs pour un mari

Paris, 3 janvier. — Mlle Marie Casadepoix, âgée de vingt et un ans, comparaissait aujourd'hui devant la 11e chambre du tribunal correctionnel pour avoir tiré sur son beau-frère, M. Charles Seignette, un coup de revolver qui le blessa assez grièvement.

A l'audience, la jeune fille avoue les faits et les explique de la façon suivante :

— J'ai été bien malheureuse. J'avais seize ans, lorsque ma sœur Augustine a épousé M. Seignette. Peu après il m'a séduite. Nos rapports se continuaient lorsqu'il y a trois mois je lui ai annoncé que j'étais enceinte. Il n'a pas protesté, mais quelques jours après il manifesta son intention de me quitter.

Le 7 octobre, je me suis rendue chez lui. Il y a eu entre ma sœur et nous deux une scène violente, à la suite de laquelle nous nous sommes tous rendus au commissariat de police.

Le vendredi suivant, c'est-à-dire le 12 octobre, je retournai à nouveau chez mon amant. Je fus reçue par ma sœur qui me bouscula. Lui me suivit et me porta sur le palier ; alors, je lui dis : « Veux-tu venir, une fois, deux fois, trois fois ? ». Il répondit négativement. J'ai tiré un coup de revolver dans sa direction en disant : « Tu sais bien que je suis enceinte de tes œuvres. »

Seignette connaissait bien ma situation ; il m'avait promis de ne pas m'abandonner. Il savait que je ne pouvais vivre seule. En rentrant chez moi, j'ai voulu me suicider ».

Seignette fait un récit à peu près semblable. Il avoue ses relations avec sa belle-sœur, en objectant que si elle est enceinte ce ne doit pas être de lui.

Le tribunal a condamné Mlle Casadepoix à deux mois de prison avec sursis.

LA GRÈVE DE SAINT-JUNIEN

St-Junien, 3 janvier. — La grève des gantiers continue toujours dans le plus grand calme.

Ce soir, a eu lieu à la salle des fêtes une réunion dans laquelle le citoyen Beauzoleil, secrétaire du Syndicat des ouvriers gantiers, a fait connaître aux grévistes la situation générale et a donné un compte rendu de l'entrevue qui avait eu lieu le lundi 29 décembre entre les délégués du comité patronal et les délégués du comité de la grève.

La chambre syndicale des ouvriers en bâtiment, dans sa dernière réunion, a voté une somme de 100 francs pour venir en aide aux grévistes.

Dramatique tentative d'évasion

Dijon, 3 janvier. — Nous avons dernièrement relaté la double évasion qui s'est produite à la prison de Dijon. Une dramatique tentative d'évasion vient de se produire dans la même prison.

Tandis qu'un gardien conduisait le détenu Milleret dans le préau pour la promenade quotidienne, le détenu, aussitôt dans la cour, grimpait comme un chat, le long du cheneau, au nez du gardien stupéfait de tant d'audace et se trouva sur le toit en un clin d'œil.

Le gardien ayant donné l'alarme, de nombreuses personnes arrivèrent, des gendarmes et des agents de police. On alla même chercher les pompiers, le caporal Gastille et des commissionnaires mirent deux pompes en batterie pour forcer Milleret à descendre de son observatoire. Cependant Milleret crut prudent de changer de retraite pour dépister les pompiers, il passa sur la plate-forme qui se trouve à l'entrée du bâtiment.

Le gendarme Hauret eut l'idée de passer à une lucarne et, un bâton à la main courageusement, se mit à la poursuite de Milleret, sur la plate-forme ; il se jeta sur lui et un corps à corps s'engagea l'agent de police Clément et les commissionnaires Ducloux et Drouilat montèrent lui prêter main-forte. Le brave gendarme put enfin maîtriser le détenu qui fut ligotté et descendu dans la cour à l'aide d'une ceinture et réintégré dans sa cellule.

Milleret avait été condamné à 12 ans de travaux forcés et à la rélégation pour vols qualifiés.

Le Scandale Krupp

GUILLAUME II SAVAIT TOUT

Berlin, 3 janvier. — L'*Arbeiter Zeitung* publie un article sensationnel sur le scandale Krupp ; l'empereur, d'après ce journal, n'ignorait rien des débauches de son ami, dont la femme lui avait tout dévoilé.

Guillaume II était même sur le point de choisir à Krupp un tuteur lorsque les révélations du *Vorwaerts* et des autres journaux allemands ou italiens vinrent le surprendre.

C'est alors que pour étouffer le scandale, l'empereur fit passer Mme Krupp pour folle et donna l'ordre de l'enfermer dans une maison de santé ; la mort de Krupp coïncide avec l'arrivée des trois médecins chargés d'examiner l'état mental de sa femme.

C'est plutôt cela, affirme l'*Arbeiter Zeitung* que les accusations de la presse socialiste qui est cause du suicide de Krupp.

AU VENEZUELA

New-York, 3 janvier. — M. Hay a déclaré à la réunion du Cabinet qu'aucune des puissances européennes n'a entreprendre [illegible] à la dernière communication du Président Castro. Il a ajouté qu'il ne douterait pas que les nouvelles négociations n'aboutissent à un accord.

La réponse du Président Castro contenait en quelque sorte une nouvelle proposition. Le Président, dès le début, s'est montré peu disposé à porter le différend devant la Cour de la Haye et, tout en acceptant le principe de l'arbitrage, il a demandé que le cas fut soumis à une des Républiques américaines.

Comme M. Roosevelt avait déjà refusé de servir d'arbitre et comme le même motif qui avait inspiré son refus s'appliquait au même degré à tout autre Etat américain, M. Roosevelt était obligé de repousser l'idée suggérée par le Président Castro. On peut donc considérer cette idée comme en dehors du domaine des choses possibles et, à moins que le Président Castro n'insiste d'une façon inattendue pour l'adoption de sa proposition, on s'en tiendra à la proposition primitive de soumettre la question au tribunal de la Haye.

Par ailleurs, M. Bowen a informé M. Hay, secrétaire d'Etat, que le gouvernement du Venezuela n'était pas en mesure de payer les acomptes réclamés par l'Angleterre et l'Allemagne, mais il demande que la totalité des réclamations soit comprise dans le protocole destiné à être soumis au tribunal d'arbitrage de la Haye. M. Bowen ajoute que les discordes intérieures du Venezuela sont en voie de rapide apaisement et que le pays paraît entrer dans une période plus calme.

CAPTURES PAR LES ALLIÉS

New-York, 3 janvier. — Les alliés se sont emparés pendant la matinée du 2 janvier de toutes les batteries qui se trouvaient dans le port. Ils ont pendant cette opération débarqué les troupes sur leurs appontements. Pas un coup de feu n'a été tiré. Une vive effervescence règne dans la ville.

Jusqu'ici le nombre des navires capturés par les alliés au cours du blocus s'élève à [illegible]

FEUILLETON DU 5 JANVIER. — N° 106

BORGIA!

Grand Roman Populaire

PAR

Michel ZEVACO

IX

A l'aventure

Il se rappelait le vieillard blessé à mort lui disant :

— Vivez pour elle !...

Et une pareille hypocrisie, à un tel moment, chez cet homme qui était la loyauté incarnée, était inadmissible.

Puis, tous ses soupçons avaient fini par se concentrer autour de ce nom :

Lucrèce Borgia !

Lucrèce était venue à Monteforte. Lucrèce lui avait parlé. Lucrèce en voyant ses propositions rejetées, l'avait menacé d'une vengeance...

Mais qu'avait-elle pu faire à Primevère ?...

Quelle probabilité y avait-il que la sœur de César ait pénétré au palais Alma.

Et il y eut-elle pénétré, Ragastens croyait la connaître assez pour savoir que sa vengeance eût consisté en quelque coup de poignard.

Alors, on eût retrouvé le corps de la jeune princesse.

Mais non !... Elle avait quitté Monteforte, environ deux heures après le comte Alma le prince Manfredi et Ragastens.

Voilà tout ce qu'il savait !

Ragastens soupçonnait donc Lucrèce Borgia.

Mais il eût été impossible de formuler nettement son soupçon.

Seulement il se disait avec force qu'elle vivait, qu'elle l'appelait, qu'elle l'attendait, et il était résolu à la chercher.

La chercher !... Comment ?... Par où commencer ?...

— Nous verrons bien ! se répétait-il comme pour s'encourager. Partons, d'abord !

Il appela Spadacape et lui donna ses ordres en vue d'un long voyage.

A ce moment, parut l'intendant Giulio Orsini qui venait se mettre à sa disposition. Ragastens fit emplir de ducats les sacoches du cheval de Spadacape. Il eût cru faire injure à l'amitié d'Orsini en ne puisant pas, comme il avait dit, dans ses coffres.

D'ailleurs, cette campagne qu'il commençait ne servait-elle pas la cause de alliés et n'avait-il pas, pour ainsi dire, le droit d'en faire payer les frais sur le trésor commun ? Sans doute Ragastens eût préféré agir seul, même au point de vue de l'argent. Mais Ragastens était pauvre.

Et force lui fut d'accepter les offres de son ami.

Bientôt il se mit en route, suivi de Spadacape.

Mais Giulio Orsini lui avait ménagé une surprise.

Au moment où il franchissait le portail du palais Orsini qu'il habitait, il vit dans la rue une double haie de soldats qui rendaient les honneurs.

Cette haie avait été établie depuis le palais Orsini jusqu'à la porte de Monteforte par où il devait partir.

Ce fut donc au milieu des acclamations des soldats et de la foule que Ragastens s'avança.

Près de la porte, il trouva les chefs qui l'attendaient, massés, et qui le saluèrent de leurs vivats.

Ragastens violemment ému ne voulut pas s'arrêter.

Il se contenta de crier :

— Au revoir !...

Et lançant son cheval au galop, il s'éloigna rapidement.

— Où allons-nous, monsieur le chevalier ? lui demanda alors Spacacape.

— A l'aventure répondit Ragastens.

Le mot était peut-être exact. Ragastens n'avait qu'une seule et unique indication. L'officier qui avait vu sortir Primevère avait été interrogé, comme on l'a vu. Et lorsque le chevalier lui avait demandé par où était partie la jeune princesse, il avait répondu :

— Par là !...

Il avait indiqué un chemin qui contournait les remparts de Monteforte pendant un quart de lieue avant de s'enfoncer dans la campagne.

Comme indice, c'était vague. Mais Ragastens dut s'en contenter. Il se lança donc dans le chemin qui lui avait été indiqué. Et tout d'abord, il constata que ce chemin l'écartait visiblement du défilé d'Enfer et de la plaine où avait eu lieu la rencontre de César.

— Ce n'est donc pas du côté de la bataille qu'elle a été, pensa-t-il.

Bientôt le chemin s'enfonça dans les champs rocailleux, et Monteforte ne tarda pas à disparaître derrière un pli de terrain.

Au bout d'une heure de trot allongé, Ragastens se trouva en présence d'une ferme isolée. Il n'avait jusque là rencontré ni auberge ni habitation de quelque nature qu'elle fût.

Il mit donc pied à terre et entra dans la grande salle de la ferme, sans grande conviction, d'ailleurs, et n'espérant guère y trouver une piste.

Une vieille femme filait au rouet.

Près d'elle, un gamin d'une douzaine d'années tressait de l'osier.

Les hommes étaient sans doute aux champs.

— Paix et salut à vous, ma bonne vieille ! fit Ragastens selon la formule usitée.

— Paix et santé ! répondit la vieille. Andréa, va chercher une cruche de piquette fraîche pour l'étranger que Dieu nous envoie...

— Merci, bonne femme ! Je n'ai besoin de rien... de rien que de quelques renseignements.

Andréa, le gamin qui s'était déjà levé pour exécuter l'ordre de sa grand'mère, se rassit et se mit à tresser son osier en ouvrant de grands yeux curieux sur ce beau capitaine d'armes.

— Parlez, monsieur, dit la paysanne, et si cela est en mon pouvoir, je vous satisferai.

Ragastens fixa son regard sur la vieille.

— Avez-vous vu passer depuis cette nuit, près de minuit ou une heure du matin, une jeune dame, probablement à cheval ?

La paysanne eut un tressaillement.

— Je n'ai rien vu ! dit-elle en faisant un signe de croix.

Il avait encore mieux vu le signe de croix. Il n'ignorait pas, en effet, les diverses significations du signe de croix parmi ces populations. On l'employait pour mettre un fantôme en déroute, pour échapper à une tentative du diable, pour conjurer le mauvais œil.

Et enfin, grâce à un astucieux et naïf compromis avec le Dieu vengeur, qui défend de mentir, mais qui pardonne aisément lorsqu'on fait contrition, le signe de croix accompagne généralement le mensonge.

Par le mensonge, on assurait son petit intérêt temporel.

Par le signe de croix, on assurait en même temps l'intérêt spirituel.

On mentait et on se signait : on avait donc le bénéfice du mensonge et on était tout pardonné : c'était une des formes de la restriction mentale.

Ragastens, très au courant de cette diplomatie de la conscience enfantine des paysans, fut donc persuadé que la paysanne avait vu quelque chose.

Il reprit d'un ton plus sévère :

— Ainsi, bien certainement, vous n'avez vu personne passer sur la route cette nuit ou ce matin ? Et personne n'est entré dans votre ferme ?...

— Bien certainement personne, monsieur ! fit la vieille en branlant la tête.

Et là-dessus, nouveau signe de croix plus fervent que le premier.

— Grand'mère ! s'écria à ce moment le gamin, et la belle dame qui est venue, tu l'oublies donc ?...

— Tais-toi, Andréa !... Cet enfant ne sait pas ce qu'il dit, monsieur !... Va jouer dehors.

Andréa se leva, enchanté.

Mais déjà Ragastens l'avait pris par la main et lui montrait un ducat.

— Veux-tu gagner cela ? dit-il.

Les yeux de l'enfant brillèrent de convoitise.

— Tais-toi, Andréa ! s'écria la vieille d'une voix tremblante.

— Il est donc venu une dame, mon petit ami ?...

— Une dame qui a donné beaucoup d'argent à mon père ! répondit le gamin qui, saisissant le ducat, s'enfuit au dehors en éclatant de rire.

Ragastens, alors, se tourna vers la veille fermière :

— Pardonnez-moi, madame, dit-il. Malgré tout le respect que m'inspire votre grand âge, je serai forcé de me livrer à quelque violence, si vous ne me dites la vérité.

La vieille joignit les mains en marmottant une prière.

— Sachez, reprit Ragastens, qu'un grand crime a été commis. Tout fait supposer que la criminelle — car c'est une femme — est passée par ici... Vous êtes sur le territoire d'Alma et vous dépendez de la justice de Monteforte. Si vous ne me dites toute la vérité, il est probable que, dès ce soir, vous serez arrêtée ainsi que tous les habitants de cette ferme.

— Seigneur, Jésus ! Ayez pitié de nous... Comment faire ?... Car elle nous a menacés de mort, si l'un de nous disait jamais un mot...

— Et moi, je vous jure qu'il ne vous arrivera rien de mal si vous dites la vérité. Songez que si le comte Alma est assez puissant pour vous protéger, sa colère aussi pourrait vous coûter cher.

— Eh bien, oui, mon cher monsieur... mais vous êtes donc de la justice de Monteforte ?

— Oui, madame, fit Ragastens en frémissant d'impatience. Parlez sans crainte.